



Ontario  
College of  
Teachers

Ordre des  
enseignantes et  
des enseignants  
de l'Ontario

## **Décision du comité d'agrément**

### **Université Trent École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel**

#### **Demande de renouvellement de l'agrément**

Programme de formation professionnelle consécutif à temps plein, de domaines d'étude aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Programme de formation professionnelle consécutif à temps partiel, de domaines d'étude aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation

**Comité d'agrément  
Ordre des enseignantes et des enseignants de  
l'Ontario  
Le 8 avril 2014**



## **Décision du comité d'agrément concernant la demande d'agrément présentée par l'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel de l'Université Trent**

### **Introduction**

Le 3 septembre 2013, l'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel de l'Université Trent a présenté une demande de renouvellement de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement suivants :

- Programme de formation professionnelle consécutif à temps plein, de domaines d'étude aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme de formation professionnelle consécutif à temps partiel, de domaines d'étude aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a constitué un sous-comité d'agrément pour :

1. évaluer les programmes de formation à l'enseignement susmentionnés, sous la direction du comité d'agrément
2. jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en lui rendant compte de ses conclusions et en lui formulant des recommandations concernant l'agrément des programmes évalués.

Le sous-comité a été formé conformément aux critères énoncés à l'article 6 du Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement et était constitué de six personnes, comme suit :

- trois membres du conseil, tous membres du comité d'agrément, dont deux membres nommés du conseil
- un membre de l'Ordre qui n'est pas un membre du conseil
- un membre inscrit sur la liste des membres potentiels possédant de l'expérience en tant que pédagogue dans une faculté d'éducation
- une personne nommée par l'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel de l'Université Trent possédant de l'expérience en tant que pédagogue dans une faculté d'éducation.

Pour émettre ses recommandations, le sous-comité a évalué la demande d'agrément présentée par l'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel de l'Université Trent et les renseignements supplémentaires fournis par le doyen du programme. Le sous-comité d'agrément a visité l'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel de l'Université Trent, à Peterborough, en Ontario, du 25 au 29 novembre 2013. Pendant sa visite, le sous-comité a examiné les artefacts et les ressources des programmes, visité les lieux où sont enseignés les programmes et effectué des entretiens.

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») a invité le public à s'exprimer sur la qualité des programmes faisant l'objet de l'examen. Le 28 novembre 2013, le sous-comité a tenu un forum public ouvert à l'Université Trent. L'Ordre a informé le public de la possibilité de soumettre un avis au sous-comité en annonçant l'examen des programmes à l'aide d'affiches publicitaires distribuées sur le campus et dans les écoles où se déroulent les stages, ainsi qu'aux membres du comité consultatif de la formation des enseignants de l'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel, et par l'entremise de courriels envoyés aux fédérations d'enseignants. L'Ordre a également annoncé la possibilité de soumettre un avis dans son site web, dans *Des nouvelles de l'Ordre* et par des annonces dans ses comptes Facebook et Twitter. Le sous-comité a étudié cinq interventions reçues de membres du public par l'entremise du site web de l'Ordre.

Son examen terminé, le sous-comité d'agrément a préparé un rapport provisoire sur ses conclusions et formulé des recommandations aux fins d'un examen par l'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel de l'Université Trent. Le rapport final soumis au comité d'agrément tient compte des commentaires formulés par le doyen de l'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel (l'«école») en réponse à l'ébauche du rapport.

Conformément à l'autorité que lui confèrent la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a délibéré en vue de déterminer si les programmes de formation à l'enseignement faisant l'objet de la demande de l'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel de l'Université Trent répondent aux conditions d'agrément.

Pour parvenir à sa décision, le comité d'agrément a examiné le rapport définitif du sous-comité d'agrément daté du 27 mars 2014, la réponse du doyen relativement au rapport provisoire, la lettre du doyen envoyée à la présidente du sous-comité clarifiant le stage, la présentation de la présidente du sous-comité au comité d'agrément et les conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

## **Décision du comité d'agrément prise à sa réunion du 8 avril 2014**

### **Conditions et constatations**

Les motifs de la décision du comité et les faits sur lesquels cette décision est basée sont indiqués ci-dessous :

#### **1<sup>re</sup> condition**

*Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.*

#### **Constatations**

La documentation indique que l'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel de l'Université Trent est un établissement autorisé en vertu du paragraphe 1 (1) du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Un établissement autorisé comprend soit un collège, une faculté d'éducation ou une école des sciences de l'éducation de l'Ontario qui fait partie d'une université autorisée à conférer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ou qui lui est affiliée. L'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel fait partie de l'Université Trent. L'Université Trent est autorisée à conférer des grades en vertu du paragraphe 12.(f) de la *Trent University Act, 1962-1963*.

La création de l'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel a été approuvée par le Sénat le 24 septembre 2002.

#### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la première condition.

## 2<sup>e</sup> condition

*Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.*

### Constatations

La documentation indique que les programmes examinés reposent sur un cadre conceptuel clairement défini.

Le cadre conceptuel de l'École des sciences de l'éducation stipule que la formation efficace des enseignants est une activité qui s'effectue en partenariat avec l'ensemble d'une communauté d'apprenants engagés envers la formation à l'enseignement. Les activités de la communauté reposent sur les théories et les recherches les plus à jour. La communauté se renouvelle sans cesse et renouvelle continuellement ses pratiques par la réflexion critique et ses réponses créatives axées sur la communauté.

Le cadre conceptuel comprend les huit principes suivants :

1. les enseignants efficaces développent des pédagogies critiques qui font avancer la justice sociale et écologique
2. l'enseignement efficace repose sur des théories et des recherches pédagogiques solides
3. l'éducation efficace est une activité qui s'effectue en partenariat
4. l'enseignement et l'apprentissage sont des processus interactifs qui demandent une participation importante des étudiants et des enseignants
5. les communautés d'apprenants appuient la formation de l'identité, le sentiment d'appartenance et l'engagement envers l'apprentissage toute la vie durant
6. l'enseignement efficace favorise la pensée créative, la réflexion critique, la connaissance approfondie des matières et la participation critique
7. l'enseignement et l'apprentissage sont guidés par une rétroaction significative et continue
8. les enseignants efficaces s'adonnent à la réflexion critique dans leur pratique.

Ces principes reflètent les ressources les plus récentes dans le domaine de l'éducation et sous-tendent les fondements, la structure, les objectifs d'apprentissage et les pratiques des programmes.

Le cadre conceptuel et ses principes sont évidents dans tous les programmes. Par exemple, les cours font référence à l'importance de réfléchir aux fondements théoriques de la planification et des évaluations ainsi qu'à l'efficacité de l'enseignement et de la planification dans la gestion de classe, la création d'une communauté d'apprenants, l'examen critique et la mise en œuvre des recherches les plus à jour. De plus, les principes du cadre conceptuel sont énoncés dans le guide de stage.

## **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la deuxième condition.

### **3<sup>e</sup> condition**

*Le programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte :*

- i) les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre*
- ii) les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants*
- iii) l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation des enseignants.*

### **Constatations**

La documentation indique que les programmes respectent et reflètent les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et l'intégration de la théorie à la pratique dans la formation des enseignants.

### **Normes de l'Ordre**

Les principes du cadre conceptuel sont liés aux normes de l'Ordre. Par exemple, l'engagement envers l'apprentissage la vie durant est lié à la norme de perfectionnement professionnel continu. Les membres du corps professoral modélisent les normes de respect, d'empathie, d'intégrité et de confiance dans leur enseignement. Les étudiants et les diplômés confirment que les membres du corps professoral modélisent ces normes.

Les travaux effectués dans les cours sont liés aux normes. Les normes sont incorporées aux objectifs de nombreux cours. Par exemple, le cours *Law* présente les normes et donne de nombreux exemples des manières de les respecter, et aborde ce que cela signifie d'enseigner de façon éthique. Les objectifs d'apprentissage de certains cours s'alignent sur les normes. Les normes sont manifestes dans le cours de stage obligatoire, qui met l'accent sur le professionnalisme dans l'enseignement. Les étudiants créent un portfolio professionnel qui leur demande de mettre en œuvre les normes afin de démontrer leur expérience, compétences et développement professionnels acquis dans le cadre du programme.

Le stage permet aux étudiantes et étudiants de réfléchir aux normes et de démontrer leurs connaissances concernant celles-ci. Les étudiants et les enseignants associés reçoivent une copie des normes dans le guide de stage. On s'attend à ce que les étudiants s'y conforment pendant leurs stages.

Les étudiants participent à des ateliers obligatoires sur des thèmes liés aux Fondements de l'exercice professionnel, notamment les limites professionnelles et le devoir de diligence. Des représentants de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario abordent les normes avec les étudiants.

### **Recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants**

La conception du programme reflète les recherches les plus à jour dans la formation des enseignants en ce qui concerne les théories de l'apprentissage, le curriculum et l'enseignement, les littératies, le leadership et les politiques, les fondements sociaux et philosophiques, la justice sociale et écologique, l'apprentissage à l'aide de la technologie, l'apprentissage expérientiel, l'éducation en plein air et les études autochtones.

Les huit principes du cadre conceptuel de l'école sont fondés sur la recherche et servent de fondements à la planification et à la prestation des programmes. Les membres du corps professoral participent à des travaux de recherche en cours qui reflètent le cadre conceptuel. Ces recherches portent sur de nombreux domaines, notamment l'intégration du savoir autochtone dans la formation des enseignants; l'utilisation efficace des technologies et l'apprentissage des élèves dans l'enseignement des mathématiques; les liens entre l'éducation scientifique et la littératie, l'éducation à la biodiversité et l'éducation environnementale; l'apprentissage de la langue maternelle, d'une langue seconde et de la littératie; l'éducation de la petite enfance; l'apprentissage expérientiel; l'éducation en plein air et l'éducation environnementale.

### **Intégration de la théorie et de la pratique**

Le programme comprend des cours de base qui abordent les théories de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi que des cours du curriculum qui mettent l'accent sur les théories de l'enseignement et de l'apprentissage dans des matières en particulier. Le programme comprend un cours de stage qui aide les étudiantes et étudiants à intégrer la théorie et la pratique dans la formation à l'enseignement.

Les programmes de l'école sont structurés de manière à refléter l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement. Les étudiants apprennent à intégrer les théories du programme dans des contextes d'enseignement pratique. Le programme encourage les étudiants à devenir des penseurs critiques qui comprennent comment les théories s'appliquent à leur contexte d'enseignement. Les étudiants affirment qu'ils ne cessent de réfléchir à l'équilibre entre la théorie et la pratique. Les discussions dans les cours débutent toujours par une analyse de la théorie, suivie par un examen de cas et d'exemples pratiques. Les étudiants sont ensuite initiés à nouveau à de nouvelles théories.

Les stages permettent aux candidats de mettre en pratique les recherches et l'apprentissage effectués dans les cours, d'acquérir de nouvelles connaissances en s'appuyant sur leurs talents individuels et leurs croyances sur l'enseignement, et de réfléchir à leur pratique.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la troisième condition.

## 4<sup>e</sup> condition

*Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.*

### Constatations

La documentation indique que le curriculum des programmes est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances sur les cycles et les composantes du programme.

#### Le programme est actuel

Les syllabus des cours sont mis à jour annuellement afin d'y inclure les nouvelles ressources, stratégies et lignes directrices du ministère de l'Éducation. Les cours reflètent les politiques et les ressources actuelles du Ministère, notamment la mise en œuvre de pratiques inspirées de *Faire croître le succès – Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* (2010); des nouvelles initiatives de littératie et de numératie, notamment les ressources du site web MathGAINS; des occasions accrues d'apprentissage dans le domaine de l'environnement tel qu'énoncé dans la Politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario (2009), le nouveau Programme d'apprentissage de la maternelle et du jardin d'enfants (2010) et l'intégration de contenu autochtone dans le curriculum du programme selon le document *Cadre d'élaboration des politiques d'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*.

Le programme comprend des ressources technologiques de pointe aux fins de l'enseignement et de l'apprentissage. Par exemple, les étudiantes et étudiants ont accès à des ordinateurs portables, tablettes et tableaux interactifs au fur et à mesure qu'ils apprennent à utiliser les technologies actuelles utilisées en classe.

Les étudiants sont tenus de trouver et d'utiliser les recherches les plus à jour pour leurs travaux. La bibliothèque de l'Université offre aux étudiants les ressources les plus à jour, y compris un certain nombre de revues numériques du domaine de l'éducation. Les conseillers de la Faculté maintiennent leurs connaissances à jour en lisant des revues savantes et les communiqués du Ministère. Les étudiants sont conscients des initiatives de mesure, d'évaluation et de rapport du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Les diplômés confirment que les programmes sont à jour en ce qui concerne les pratiques actuelles d'enseignement et proposent des approches pratiques de l'apprentissage, comme le démontrent leurs stages.

#### Le programme fait référence au programme d'études de l'Ontario

Les plans des cours de méthodologie (appelés cours du «curriculum» par l'école) font référence aux documents du programme d'études du ministère de l'Éducation propres à chaque matière. Par exemple, le cours de méthodologie du cours Mathématiques aux

cycles primaire-moyen utilise les programmes-cadres *Mathématiques de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année* et *Jardin d'enfants*. Dans le cours *Intermediate/Senior Chemistry*, les étudiants reçoivent les documents du programme d'études de l'Ontario sur une clé de données afin de les aider dans leurs tâches et travaux. Les étudiants ont accès aux documents du programme d'études de l'Ontario à la bibliothèque de l'Université.

### **Le programme tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants**

Le corps professoral se rencontre chaque année pour partager ses travaux et discuter de nouvelles méthodes pour intégrer les théories et les recherches les plus à jour dans le programme. Les tableaux sommaires des cours de base et de méthodologie des programmes précisent les recherches dans le domaine de la formation des enseignants qui se rapportent spécifiquement aux cours.

Les membres du corps professoral utilisent des études de cas pour appliquer les recherches les plus à jour à l'aide de lectures. Dans les cours, les étudiants mettent en pratique des théories comme la zone de développement proximal de Vygotsky et les théories de l'apprentissage de Piaget. Pendant le stage, les conseillers de la Faculté aident les étudiants à réfléchir au lien entre la recherche et la pratique. Les étudiants sont encouragés à réfléchir afin de se comprendre et de comprendre leur pratique. Lors des rencontres suivant les stages, les conseillers de la Faculté explorent les liens entre la théorie, la planification des leçons et les évaluations.

### **Vastes connaissances**

Les programmes offrent de vastes connaissances dans leurs différents cycles et composantes. Tous les plans de cours conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent et font référence aux documents du programme d'études du ministère de l'Éducation de l'Ontario. De nombreux objectifs du cadre conceptuel évoquent explicitement la nécessité que le curriculum du programme présente de vastes connaissances. Par exemple, un des objectifs du programme est de garantir de vastes connaissances professionnelles dans les cours de méthodologie qui abordent explicitement les attentes du programme d'études de l'Ontario et mettent l'accent sur la compréhension théorique des diverses matières, et la manière dont ces théories se traduisent en des pratiques particulières à ces matières en classe. Par ailleurs, un des objectifs des pratiques d'inclusion stipule que les cours de base doivent aider les étudiants à apprendre des méthodes appuyées par la recherche pour répondre aux besoins des apprenants ayant des besoins particuliers et utiliser des pratiques appuyées par la recherche pour répondre aux besoins d'apprentissage des élèves provenant de différentes cultures et classes sociales, et ayant différents sexes et orientations sexuelles.

Le programme met l'accent sur les pédagogies critiques qui abordent la justice sociale et écologique. Par exemple, un projet de collaboration entre l'École des sciences de l'éducation et le Camp Kawartha Environment Centre permet aux étudiants de développer une expertise en matière d'environnement et d'apprendre les manières de mettre en œuvre des pratiques durables dans les programmes scolaires et d'autres lieux de

travail.

L'École des sciences de l'éducation intègre le savoir autochtone dans les cours de base et les cours de méthodologie de tous ses programmes. Les étudiants ont accès à une base de données de ressources sur le savoir autochtone pour accroître leurs connaissances, appuyer leurs travaux et les aider dans la planification du curriculum pendant les stages.

Tous les étudiants participent à des ateliers obligatoires d'une durée d'une semaine à l'automne et au printemps. Il y a différentes catégories d'ateliers : politique, législation et lignes directrices, contenu relatif à la matière et comportement. La gestion de classe, les technologies d'assistance, les critères de mesure et d'évaluation, l'utilisation des communications électroniques et des médias sociaux, les perspectives autochtones dans l'éducation environnementale et les conseils juridiques pour les nouveaux enseignants font également partie des thèmes des ateliers.

Les étudiants développent également de vastes connaissances grâce à deux affectations supplémentaires en plus des stages prévus par le règlement. Ces affectations permettent aux étudiants de comprendre et d'appuyer leur apprentissage dans une vaste gamme de contextes pédagogiques hors de la classe. Par exemple, certains étudiants travaillent auprès des élèves pour développer leurs compétences en lecture, en écriture et en littérature, à raison de deux séances le matin ou deux séances après l'école pendant 10 semaines.

## **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la quatrième condition.

## 5<sup>e</sup> condition

*Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laisse suffisamment de place à la mise en pratique de la théorie.*

### Constatations

La documentation indique que les programmes comprennent des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laisse suffisamment de place à la mise en pratique de la théorie.

### Théorie

Les cours de base et de méthodologie (cours du «curriculum») présentent aux étudiantes et étudiants les progrès les plus récents dans les domaines de la théorie et de la recherche. Par exemple, les cours du programme aux cycles primaire-moyen examinent les théories les plus à jour dans les domaines de la gestion de classe et de la conception pédagogique afin de créer un milieu d'apprentissage positif dans les classes de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Les cours aux cycles intermédiaire-supérieur abordent les recherches pédagogiques les plus à jour ainsi que les théories et pratiques liées à l'enseignement de la littératie et aux accommodements relatifs aux élèves ayant des besoins particuliers.

### Cours de méthodologie et cours de base

Tous les programmes comprennent des cours de méthodologie et des cours de base. Les cours de méthodologie (appelés cours du «curriculum» par l'école) portent précisément sur les cycles et les matières que les étudiants seront autorisés à enseigner. Les étudiants à temps partiel doivent réussir les mêmes cours de méthodologie et cours de base que les étudiants à temps plein.

Les étudiants aux cycles primaire-moyen doivent réussir quatre cours de base axés sur ces cycles, notamment le cours *Creating a Positive Learning Environment through the Theoretical and Practical Approaches to Classroom Management (P/J)*. Les étudiants inscrits au volet d'enseignement dans les écoles catholiques doivent réussir un cinquième cours, intitulé *The Philosophical, Historical and Curricular Context of Ontario Catholic Education (P/J)*. Les étudiants aux cycles primaire-moyen doivent également réussir cinq cours de méthodologie englobant le programme d'études de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année, ainsi que le programme du jardin d'enfants.

Les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur doivent réussir cinq cours de base axés sur ces cycles, notamment le cours *Supporting Literacy and Learners with Special Needs (I/S)*. À l'instar des étudiants aux cycles primaire-moyen, les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur inscrits au volet d'enseignement dans les écoles catholiques doivent réussir un cours de base supplémentaire, intitulé *The Philosophical, Historical and Curricular Context of Ontario Catholic Education (I/S)*. Les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur doivent également réussir deux cours de méthodologie pertinents aux matières qu'ils seront autorisés à enseigner.

### **Le contenu des cours laisse suffisamment de place à la mise en pratique de la théorie**

Le contenu des cours de tous les programmes laisse suffisamment de place à la mise en pratique de la théorie. Chaque cours tient compte de l'orientation des recherches et cadres de travail qui sous-tendent les disciplines par des lectures, des discussions et des travaux. Les cours de base mettent l'accent sur la mise en pratique de la théorie et comprennent des principes de conception pédagogique, des théories de gestion de classe et des évaluations de l'apprentissage.

Les cours laissent suffisamment de place à la mise en pratique de la théorie par les étudiants. Par exemple, dans le cours *Supporting Literacy and Learners with Special Needs (P/J)*, les étudiants mettent en pratique les recherches, les théories et les pratiques pédagogiques les plus à jour concernant l'enseignement de la littératie afin d'appuyer les apprenants ayant des besoins particuliers.

Dans le cours *Issues in Planning, Assessment and Evaluation (I/S)*, les étudiants débattent des principes et des stratégies d'évaluation efficace présentées dans les recherches pédagogiques les plus récentes. Ils doivent ensuite élaborer une leçon et une évaluation sommative en tenant compte des meilleures recherches pédagogiques, telles que présentées dans le cours.

Les plans des cours de méthodologie fournissent de nombreux exemples de travaux exigeant que les étudiants mettent en pratique la théorie. Par exemple, dans le cours *English (I/S)*, les étudiants examinent les théories actuelles qui font la promotion des méthodes d'apprentissage de l'anglais par l'intégration des littératies critiques (médias, technologie, écologie, littératie autochtone) et intègrent ensuite ces théories dans un travail de recherche de mise en pratique qui comprend la théorisation et la conceptualisation d'un plan de leçon.

Le cours de stage obligatoire traite des thèmes liés à la pratique réflexive, à la mise en œuvre des concepts théoriques dans une expérience pratique, aux stratégies d'observation, à la planification, aux évaluations et à la rétroaction significative.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la cinquième condition.

## 6<sup>e</sup> condition

*L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.*

### Constatations

La documentation indique que l'organisation et la structure des programmes conviennent au contenu des cours.

L'École des sciences de l'éducation offre des programmes consécutifs de baccalauréat en éducation au campus de l'Université Trent, à Peterborough. Le programme à temps plein est offert dans les domaines d'études aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, et le programme à temps partiel est offert dans les domaines d'études aux cycles primaire-moyen.

Le programme à temps plein a une durée de un an. Il débute pendant la dernière semaine d'août et se termine le mois de mai suivant. Le programme à temps partiel a une durée de deux ans. Il débute au cours de la dernière fin de semaine d'août et se poursuit chaque année jusqu'en mai. Les cours du programme à temps partiel ont lieu les mardis et jeudis soir ainsi que les samedis. Le cours à temps partiel n'est pas offert pendant les mois d'été.

Les étudiantes et étudiants inscrits aux programmes à temps plein et à temps partiel aux cycles primaire-moyen satisfont aux mêmes exigences de cours et d'enseignement pratique. Les cours des programmes à temps plein et à temps partiel sont offerts séparément selon des horaires distincts.

### Horaires des programmes

Le programme à temps plein présente une structure adéquate qui alterne entre les cours et les affectations de stage. Par exemple, les étudiants commencent par suivre huit semaines de cours sur le campus, suivies par une semaine de présentations professionnelles. Les étudiants effectuent ensuite un stage de trois semaines, suivi par huit autres semaines de cours à l'École des sciences de l'éducation. Par la suite, les étudiants effectuent un stage se prolongeant pendant cinq semaines, suivi par une semaine de consolidation comprenant des ateliers de perfectionnement professionnel. Le programme se termine par une expérience en enseignement alternatif d'une durée de trois semaines. Cette affectation plus souple est offerte en plus des stages prévus par le règlement et permet aux étudiants de faire l'expérience d'un nouveau milieu d'enseignement, notamment en tant que conseiller d'orientation ou à la bibliothèque. Les étudiants peuvent également être affectés dans un milieu non scolaire approprié. Les étudiants doivent également compléter une expérience d'enseignement alternatif pour appuyer la littératie des élèves, à raison de deux matins par semaine pendant le semestre d'automne. Cette structure permet d'intégrer la théorie et la pratique.

Avant le premier stage, les étudiants aux cycles primaire-moyen amorcent quatre cours de méthodologie, trois cours de base et leur cours de stage, tandis que les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur amorcent leurs deux cours de méthodologie, quatre cours de base et leur cours de stage. Ce format permet aux étudiants d'acquérir de vastes connaissances de base pour appuyer leur premier stage.

Le programme à temps partiel est également structuré de façon à alterner les cours et les expériences pratiques. Avant le premier stage, qui a lieu pendant la première année, les étudiants à temps partiel amorcent le cours de méthodologie en langue et littérature, un cours de base et le cours de stage. Les étudiants assistent à des cours sur le campus deux soirs par semaine pendant une période de deux ans, selon un modèle d'alternance similaire entre les périodes de stage (y compris une période de 20 jours consécutifs de stage pendant la seconde année) et les affectations en enseignement alternatif, notamment celles qui visent à appuyer la littérature des élèves. L'affectation en enseignement alternatif obligatoire peut être complétée pendant la première ou la deuxième année du programme. Le programme à temps partiel comprend certains cours et ateliers qui se tiennent les samedis. Les étudiants du programme à temps partiel doivent participer en même temps que les étudiants du programme à temps plein à la semaine de présentations professionnelles et à la semaine de consolidation pour le perfectionnement professionnel. Bien que l'horaire du stage et de l'affectation en enseignement alternatif soit souple, les participants doivent terminer une activité d'enseignement pratique chaque année afin d'intégrer la théorie et la pratique tout au long du programme.

### **Cours des programmes**

Le programme est structuré de façon à inclure des cours de base, des cours de méthodologie et des cours de stage. Les cours de base mettent l'accent sur les théories du développement, les styles d'apprentissage, les contextes scolaires et les contextes juridiques et éthiques de l'éducation. Les cours de méthodologie (appelés cours du «curriculum» par l'École des sciences de l'éducation) abordent les attentes du programme d'études de l'Ontario, mettent l'accent sur la compréhension théorique des différentes matières et la manière dont ces théories traduisent les matières en pratiques particulières en classe.

Le cours de stage obligatoire prépare les étudiants aux stages en abordant les thèmes des stratégies d'observation, de planification et d'évaluation; de la rétroaction significative; de la valeur de l'apprentissage professionnel continu; et de la mise en œuvre des Fondements de l'exercice professionnel de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les étudiants du programme à temps plein suivent un cours de stage au cours de l'année universitaire, tandis que les étudiants du programme à temps partiel suivent un cours de stage chaque année du programme. La participation à chaque cours de stage est limitée à 10 à 14 étudiants approximativement. Les membres du corps professoral fournissent un soutien continu aux étudiants tout au long du stage et aident ceux-ci dans leur développement professionnel et dans l'élaboration de leur portfolio, qui est une condition obligatoire du programme.

La danse est enseignée dans le cours *Movement: Physical Education and Dance (Health and Physical Education)* afin que les étudiants aux cycles primaire-moyen utilisent les installations sportives qui conviennent à l'enseignement de ces matières. Pour aborder le curriculum du programme d'études en arts du Ministère, ainsi que l'évaluation obligatoire de ce volet, l'enseignement de la danse fait également partie du cours *Integrated Arts in the Elementary Classroom*. On s'attend à ce que le programme *Maternelle et jardin d'enfants à temps plein* soit abordés dans les cours aux cycles primaire-moyen, y compris pendant le stage.

### **Structure et pondération des cours**

Les programmes à temps plein et à temps partiel ne comprennent aucun cours facultatif, à l'exception des deux matières d'enseignement choisies par les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur, et la possibilité de choisir entre le volet d'enseignement dans les écoles publiques et le volet d'enseignement dans les écoles catholiques. Tous les cours sont offerts sur le campus. Aucun cours n'est offert à distance.

Les étudiants inscrits aux programmes à temps plein et à temps partiel aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur complètent une combinaison appropriée de cours de méthodologie et de cours de base, représentant l'équivalent de 30 crédits. Les étudiants du volet d'enseignement catholique des deux programmes doivent réussir un cours de base supplémentaire. Chaque session complète comprend 36 heures d'enseignement. Pour réussir un cours, les étudiants doivent obtenir une note minimale de 70 %.

### **Stages et expériences en enseignement alternatif**

La durée totale des deux stages obligatoires des programmes est de 61 jours. Les stages sont conformes aux exigences réglementaires de l'Ordre.

Le programme est structuré de façon à inclure deux expériences d'enseignement supplémentaires obligatoires, en plus des stages requis en vertu des règlements. L'affectation portant sur le soutien de la littératie permet une intégration pratique des concepts enseignés dans le cours *Supporting Literacy and Learners with Special Needs*. Les étudiants donnent des cours particuliers deux fois par semaine à deux élèves pendant le semestre d'automne (le premier automne du programme dans le cas du programme à temps partiel).

L'affectation en enseignement alternatif a lieu en avril et en mai pendant le programme à temps plein, et peut être prévue avec plus de souplesse pendant la première ou la deuxième année du programme à temps partiel. Cette affectation permet aux étudiants d'acquérir de l'expérience dans des contextes pédagogiques plus vastes. Ces contextes pédagogiques doivent être différents de ceux où se sont déroulées les expériences de stage obligatoires. Cela permet des affectations dans les bibliothèques, les bureaux d'orientation, les écoles pour les sourds, les écoles privées, les écoles hors de la province ou les écoles internationales. L'affectation en enseignement alternatif a une durée de 15 jours dans un milieu scolaire ou de 75 heures dans un milieu non scolaire. Toutes les affectations en enseignement alternatif doivent être approuvées par l'École des sciences

de l'éducation. L'École confirme que ces expériences ne font pas partie des stages obligatoires en vertu des règlements.

### **Présentations professionnelles et ateliers de perfectionnement professionnel**

Le programme est structuré de façon à ce que les étudiants puissent participer à une gamme d'occasions de perfectionnement professionnel, y compris des ateliers facultatifs et obligatoires.

Tous les étudiants des programmes à temps plein et à temps partiel (pendant la 2<sup>e</sup> année du programme) doivent participer à des ateliers pendant la semaine des présentations professionnelles en octobre et à la semaine de consolidation en avril. Les ateliers obligatoires mettent l'accent sur les limites professionnelles, le devoir de faire rapport et la conférence Bâtir l'avenir du Ministère. Des ateliers sont également animés par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, ainsi que par les fédérations d'enseignantes et d'enseignants. Certains ateliers mettent l'accent sur les pratiques pédagogiques, les lois et les politiques se rapportant à l'intimidation, à la gestion de classe et à l'apprentissage des adolescents.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la sixième condition.

## 7<sup>e</sup> condition

*Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.*

### Constatations

La documentation indique que les étudiantes et étudiants sont informés de leurs progrès et évalués de façon continue tout au long des programmes.

Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue pendant tous les cours du programme. L'École des sciences de l'éducation présente différentes lignes directrices pour la mesure, l'évaluation et l'attribution des notes dans le guide d'évaluation contenu dans l'*Education Faculty Handbook*. La rétroaction donnée aux étudiants est utilisée pour appuyer leur processus d'apprentissage ainsi que leur propre enseignement. Divers modèles de processus d'évaluation sont modélisés et utilisés. L'évaluation par les pairs, l'autoévaluation et la rétroaction des instructeurs est utilisée pour aider les étudiants à comprendre la façon dont les mesures et les évaluations sont coconstruites pour guider l'enseignement et l'apprentissage.

Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long des deux stages et des affectations supplémentaires. Les étudiants reçoivent une évaluation formative, une évaluation sommative et une rétroaction quotidienne de l'enseignant associé pendant les deux stages obligatoires et les deux expériences en enseignement alternatif. Le guide de stage décrit les conditions d'évaluation des étudiants. Les enseignants associés sont responsables de l'évaluation de la performance des étudiants pendant les stages.

Le conseiller de la Faculté est averti lorsqu'un étudiant ne répond pas aux attentes du stage ou risque de l'échouer. L'étudiant, l'enseignant associé et le conseiller de la Faculté se rencontrent et élaborent un plan de développement pour le stage comprenant des échéanciers pour l'amélioration de l'étudiant.

L'école fournit des feuilles de rétroaction quotidienne aux enseignants associés, qui peuvent les utiliser pour noter des observations aux fins de l'évaluation formative des étudiants. Les enseignants associés et les étudiants confirment que les étudiants reçoivent une rétroaction quotidienne à la fin de chaque journée.

### Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la septième condition.

## 8<sup>e</sup> condition

*Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe 9 (2).*

*La sous-disposition 2v du paragraphe 1 (2) stipule qu'un programme de formation professionnelle comprend «un minimum de 40 jours de stage dans une école ou un autre lieu approuvé par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique».*

*Le paragraphe 9 (2) énonce les exigences concernant le stage :*

- 1. Il comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
- 2. Abrogé [voir la sous-disposition 2v du paragraphe 1 (2)]*
- 3. Il permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et à au moins à une des matières du programme qui le concernent.*
- 4. Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- 5. Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

## Constatations

La documentation indique que les programmes comprennent une composante de stage qui répond à toutes les conditions d'agrément.

### Un minimum de 40 jours

Tous les étudiants complètent deux stages ayant une durée minimale totale de 61 jours. Les étudiantes et étudiants à temps plein complètent un stage au semestre d'automne dans l'un ou l'autre des cycles qui les concernent. Pendant le second semestre, les étudiants complètent un stage de cinq semaines dans un autre cycle. Les étudiants à temps partiel du programme de formation en enseignement aux cycles primaire-moyen complètent leur premier stage, d'une durée de 15 jours, pendant la première année du programme, à la fin octobre ou novembre. Les 46 jours de stage restants sont complétés selon un échéancier plus souple avant la fin du programme. Toutefois, un stage de 20 jours consécutifs doit être complété pendant la seconde année.

En plus de ces deux stages, les étudiants doivent compléter deux expériences d'enseignement supplémentaires. Le programme prévoit dix jours de soutien à la littératie, pendant lesquels les étudiants donnent des cours particuliers à des élèves dans les écoles. Les étudiants doivent également compléter une expérience en enseignement alternatif de 15 jours ou de 75 heures, selon le milieu. Les expériences en enseignement alternatif doivent être différentes des stages obligatoires et permettre des affectations dans des bibliothèques, des bureaux d'orientation, des écoles pour les sourds, des écoles privées, des écoles hors de la province ou des écoles internationales. Toutes les affectations en enseignement alternatif doivent être approuvées par l'École des sciences de l'éducation.

L'école confirme que ces expériences ne font pas partie des stages obligatoires en vertu des règlements.

### **Situations où est enseigné le programme d'études de l'Ontario**

L'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel affecte les étudiants dans quatre conseils scolaires partenaires où on enseigne le programme d'études de l'Ontario. Les étudiants qui complètent le volet d'enseignement dans les écoles publiques sont affectés dans des écoles publiques, tandis que les élèves qui complètent le volet d'enseignement dans les écoles catholiques sont affectés dans des écoles catholiques. Les écoles privées ne figurent pas parmi les lieux d'affectation de stage. Les affectations comprennent des périodes d'observation et d'enseignement pratique.

### **Chaque cycle et au moins une des matières du programme**

Tous les étudiants complètent des stages dans les deux cycles qu'ils seront autorisés à enseigner. Les affectations aux cycles primaire-moyen comprennent une affectation en maternelle et dans un jardin d'enfants, et une affectation dans une classe de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année. L'affectation au cycle moyen se déroule dans une classe de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> année. Les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur complètent leurs stages aux cycles intermédiaire et supérieur et on garantit qu'ils enseigneront au moins une de leurs matières d'enseignement, comme l'exige le règlement. Environ 80 % des étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur sont affectés à des classes de 7<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup> année pour leur stage au cycle intermédiaire.

### **Un éducateur expérimenté encadre les étudiants**

Conformément aux politiques et pratiques établies par l'École des sciences de l'éducation, un enseignant associé expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage. Les enseignants associés doivent posséder un minimum de deux ans d'expérience en enseignement en classe. Ils sont recommandés par le directeur de leur école pour superviser et évaluer les étudiants.

Le guide de stage comprend un gabarit d'évaluation formative et sommative qui indique les catégories de compétences en enseignement qui font l'objet des évaluations des étudiants par les enseignants associés. Les étudiants reçoivent une rétroaction quotidienne. Les étudiants reçoivent une évaluation formative de leur enseignement une fois que la moitié de leur stage a été complété. À la fin de chaque période de stage, les enseignants associés procèdent à une évaluation sommative et en discutent avec l'étudiant. Un stage est évalué comme étant réussi ou échoué.

### **Conseillère ou conseiller de la Faculté**

Dans tous les programmes, un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller de la Faculté. Les conseillers de la Faculté donnent le cours de stage aux étudiants et préparent ceux-ci à leurs expériences de stage. Ils appuient les étudiants

pendant leur stage et pendant toute la durée du programme, en leur offrant une rétroaction continue et des ressources.

Le conseiller de la Faculté visite l'étudiant au moins deux fois pendant chaque stage. Pendant ses visites, le conseiller de la Faculté discute avec le directeur de l'école, le coordonnateur de stage de l'école, l'enseignant associé et l'étudiant. Les conseillers sont responsables de l'élaboration d'un plan pour aider les étudiants qui éprouvent des difficultés pendant un stage.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la huitième condition.

## **9<sup>e</sup> condition**

*La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.*

### **Constatations**

La documentation indique que la réussite des programmes est subordonnée à la réussite du stage.

Tous les étudiants doivent réussir deux stages pour satisfaire aux conditions du baccalauréat en éducation. Des dispositions ont été prévues pour les étudiantes et étudiants qui éprouvent des difficultés pendant les stages. Seuls les étudiants qui réussissent les deux stages peuvent recevoir leur baccalauréat en éducation et être signalés à l'Ordre aux fins de l'agrément.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la neuvième condition.

## 10<sup>e</sup> condition

*Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.*

### Constatations

La documentation indique que les cours de méthodologie de l'enseignement dans les programmes examinés conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Les cours de méthodologie (appelés cours du «curriculum» par l'École des sciences de l'éducation) sont conçus pour préparer les étudiantes et étudiants aux cycles qu'ils seront autorisés à enseigner. Par ailleurs, les cours de base de tous les programmes portent sur ces cycles.

Dans les deux programmes, les étudiants aux cycles primaire-moyen suivent des cours de méthodologie dans tous les domaines du curriculum convenant aux cycles auxquels ils se rapportent : *Language, Mathematics, Science and Social Studies, Integrated Arts in the Elementary Classroom* et *Movement: Physical Education and Dance in the Elementary Classroom (Health and Physical Education)*. La danse est enseignée dans le cours *Movement: Physical Education and Dance (Health and Physical Education)* pour utiliser les installations sportives qui conviennent à l'enseignement de ces matières. Pour aborder le volet du programme d'études en arts du Ministère, le curriculum, l'enseignement et l'évaluation font également partie du cours *Integrated Arts in the Elementary Classroom*.

Les domaines du curriculum abordés dans les cours de méthodologie du programme aux cycles primaire-moyen englobent les théories et la pédagogie propres aux matières de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année, et font référence aux documents du programme d'études du ministère de l'Éducation. Par exemple, le plan du cours *Mathematics (P/J)* stipule que les étudiants inscrits au cours doivent participer à la création d'une communauté d'apprenants qui se questionne sur les mathématiques, en s'adonnant et en réfléchissant aux mathématiques, et en apprenant à enseigner les mathématiques en utilisant des méthodes efficaces étayées par la recherche. L'accent est mis sur l'écoute et l'observation des enfants au fur et à mesure qu'ils comprennent les concepts mathématiques, afin de déterminer des façons d'approfondir leur compréhension. Les théories actuelles se rapportant à l'enseignement et à l'apprentissage des mathématiques sont examinées dans le contexte des recherches enrichies dans le domaine des mathématiques. Le matériel et les technologies sont explorés en tant qu'outils d'apprentissage et d'évaluation.

Les étudiants du programme aux cycles intermédiaire-supérieur choisissent deux cours de méthodologie englobant les théories et la pédagogie propres aux matières de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, parmi les matières de l'annexe A suivantes : *Biology, Chemistry, Computer Studies, Dramatic Arts, English, French as a Second Language, Geography, History, Health and Physical Education, Mathematics, Native Studies, Physics* et *Visual Arts*. Les cours de méthodologie aux cycles intermédiaire-supérieur conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent. Par exemple, dans le cours *Mathematics (I/S)*, les étudiants explorent les théories les plus à jour dans les domaines des mathématiques, des pratiques

d'enseignement et des techniques d'évaluation. Les compétences et les domaines des programmes d'études sont examinés de façon critique.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la dixième condition.

## 11<sup>e</sup> condition

*Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.*

### Constatations

La documentation indique que les cours théoriques et de base des programmes portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

### Développement et apprentissage humains

Le cours *Sociocultural Perspectives on Human Development* est obligatoire pour tous les étudiants. Le développement et l'apprentissage humains dans le contexte de l'éducation sont également abordés et intégrés dans d'autres cours du programme, notamment les cours *Supporting Literacy & Learners with Special Needs* et *Creating a Positive Learning Environment through Theoretical & Practical Approaches to Classroom Management*. Le cours *Supporting Literacy and Learners with Special Needs* exige que les étudiantes et étudiants mettent en pratique les recherches, théories et pratiques pédagogiques les plus à jour concernant l'enseignement de la littératie afin d'appuyer les apprenants ayant des besoins particuliers. Les cours de méthodologie incorporent également ces principes fondamentaux. Par exemple, le cours *Language and Literacy* aborde la façon dont les théories du développement de la langue et de la littératie peuvent être mises en œuvre en classe.

### Textes législatifs et politiques gouvernementales

Tous les étudiants doivent réussir le cours *Educational Law, Ethics and Professional Conduct*. Ce cours est une introduction aux responsabilités juridiques et éthiques des enseignants, y compris les lois et politiques gouvernementales. Il aborde également les Normes de déontologie de la profession enseignante et les Normes d'exercice de la profession enseignante de l'Ordre.

D'autres cours obligatoires préparent les étudiants à comprendre les initiatives et ressources du Ministère. Par exemple, le cours de base *Creating a Positive Learning Environment through Theoretical and Practical Approaches to Classroom Management* comprend une exploration du rôle de l'enseignant dans la création d'un milieu sécuritaire pour les élèves en classe. Le stage comprend des ressources contre l'intimidation et des ressources sur les écoles sécuritaires et la législation connexe, notamment en ce qui concerne l'homophobie et les mauvais traitements aux enfants.

Avant leur premier stage, les étudiants participent également à des ateliers obligatoires sur les limites professionnelles. Ces ateliers traitent des aspects juridiques de la profession enseignante et garantissent que tous les étudiants auront traité des questions se rapportant à la conduite professionnelle avant d'interagir avec des élèves dans le milieu scolaire.

**Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la onzième condition.

## 12<sup>e</sup> condition

*La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre :*

- i) les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés,*
- ii) les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement,*
- iii) les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.*

### Constatations

La documentation indique que la composition du corps professoral des programmes est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.

### Titres universitaires appropriés

La composition du corps professoral qui enseigne les programmes est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés.

Pendant l'année 2013-2014, le corps professoral de l'École des sciences de l'éducation se composait de huit enseignants permanents ou en voie de la permanence, neuf enseignants ayant un contrat à durée limitée et 22 instructeurs à temps partiel, pour un total de 39 membres. Les membres permanents ou en voie de la permanence doivent démontrer un enseignement et des recherches de grande qualité, et être titulaires d'un doctorat ou être en voie d'obtenir un doctorat. Les membres du corps professoral ayant un contrat à durée limitée sont embauchés en fonction de leur excellence et de leurs expériences universitaires et professionnelles. Certains de ces postes sont récurrents. Les membres à temps partiel du corps professoral sont embauchés pour donner des cours précis et leurs principales responsabilités consistent à préparer et à présenter des sujets en particulier. Les qualifications universitaires, les compétences dans le sujet enseigné et une expérience préalable en enseignement figurent parmi les critères d'embauche des instructeurs à temps partiel.

Les membres du corps professoral possèdent de l'expérience en recherche et de l'expertise dans des domaines comme l'intégration du savoir autochtone dans l'éducation, l'éducation à la biodiversité, l'éducation environnementale, l'apprentissage de la langue maternelle et d'une seconde langue et de la littératie, l'éducation de la petite enfance, l'étude des incapacités, l'apprentissage expérientiel, les pédagogies de la justice sociale, le droit scolaire, le développement humain, le curriculum et les élèves ayant des besoins particuliers.

### **Personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement**

La composition du corps professoral qui enseigne les programmes est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent de l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement.

Une proportion de 72 % des membres du corps professoral sont ou ont déjà été membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les antécédents universitaires et expériences professionnelles des membres du corps professoral reflètent leur rôle de leader dans les cours qu'ils coordonnent et enseignent. Les membres du corps professoral possèdent de l'expérience pratique en enseignement dans des conseils scolaires et des établissements postsecondaires. Ils possèdent de l'expérience dans des conseils scolaires en tant que directeurs, enseignants, dirigeants de programme d'enseignement et conseillers dans des domaines d'études. La plupart des conseillers de stage des programmes sont des instructeurs à temps partiel qui possèdent de l'expérience en enseignement dans des écoles secondaires ou élémentaires et qui possèdent des qualifications dans des cycles et matières en particulier.

### **Compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme**

Les membres du corps professoral qui enseignent les programmes possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.

La plupart des membres du corps professoral possèdent des qualifications et de l'expérience dans l'enseignement aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et/ou supérieur. Les membres du corps professoral qui enseignent les cours sont choisis et embauchés selon leur expertise dans les matières concernées et leur expérience en enseignement aux différents cycles.

La plupart des membres du corps professoral détiennent des qualifications aux cycles concernés ainsi que des qualifications additionnelles dans diverses matières, notamment l'éducation au cycle primaire, l'éducation au cycle moyen, l'éducation au cycle intermédiaire, l'éducation de l'enfance en difficulté, les études religieuses, la lecture, la bibliothéconomie, les arts dramatiques, la danse, les arts, les arts visuels, la musique, les mathématiques, l'anglais langue seconde, la géographie, l'histoire et l'enseignement des affaires et commerce.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la douzième condition.

### **13<sup>e</sup> condition**

*L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.*

#### **Constatations**

La documentation indique que l'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel de l'Université Trent s'est dotée de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiantes et étudiants inscrits aux programmes de formation professionnelle.

L'Université Trent respecte la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Le bureau du registraire se conforme aux politiques de confidentialité de l'Université Trent concernant les demandes et les dossiers des étudiants. Les dossiers des étudiants sont conservés en version papier à l'Université pendant un an, puis conservés dans des archives verrouillées pendant une période de sept ans. Le personnel ne peut transférer les dossiers du bureau du registraire sans une autorisation spéciale. Le bureau du registraire ne divulgue pas les informations confidentielles des étudiants à des tiers sans une autorisation écrite.

Les dossiers en format électronique sont sécurisés et sauvegardés par le service des technologies. Des cotes de sécurité sont attribuées au personnel et aux membres du corps professoral à différents niveaux selon le besoin de savoir. Les dossiers actifs sont protégés par un système de verrouillage à clavier. Un code a été attribué à chaque membre du personnel concerné.

#### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la treizième condition.

## 14<sup>e</sup> condition

*L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.*

### Constatations

La documentation indique que l'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel de l'Université Trent s'est engagée à améliorer sans cesse les programmes examinés et à en assurer la qualité, et qu'elle a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

La vision et la mission de l'Université Trent énoncent son engagement envers l'amélioration continue et l'assurance de la qualité. L'énoncé de vision de l'Université fait référence à un engagement envers l'excellence, l'innovation et le leadership dans les domaines de la recherche, des programmes d'études et des partenariats avec la communauté. Pour la période allant de 2010 à 2015, la mission de l'Université Trent est d'encourager et de célébrer l'excellence et l'innovation dans l'enseignement, l'apprentissage, la recherche et le développement des élèves; de demeurer un chef de file dans les domaines de l'éducation et du savoir autochtones; de favoriser la durabilité dans ses dimensions environnementales, sociales et économiques, ainsi que dans tous les aspects du travail de l'Université.

L'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel partage l'engagement de l'Université pour l'amélioration continue et l'assurance de la qualité, comme le démontre son cadre conceptuel. Par exemple, l'École des sciences de l'éducation s'engage à créer et à maintenir des partenariats avec des intervenants à l'échelle mondiale, nationale et régionale, et à s'assurer que les étudiantes et étudiants s'adonnent à la réflexion critique dans leur pratique.

L'école a établi des partenariats avec des conseils scolaires, des écoles et des filiales régionales de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les partenaires et les étudiants sont invités à émettre des suggestions concernant le développement et le renouvellement continu du programme, notamment en ce qui concerne les manières d'appuyer les enseignants associés et les étudiants.

Le corps professoral se rencontre chaque année pour partager ses travaux et discuter de nouvelles façons d'intégrer les théories et les recherches les plus récentes dans les cours. La conception des programmes a été notamment influencée par l'intégration de l'éducation autochtone dans l'ensemble du programme et l'inclusion de l'éducation environnementale pour tous les étudiants.

Le comité du baccalauréat consécutif en éducation est responsable de l'amélioration continue des programmes, notamment l'ajout de nouveaux cours, l'élaboration de politiques et de protocoles, les évaluations, l'assiduité et les nouvelles soumissions de travaux. Le comité se compose de membres du corps professoral qui donnent des cours de base et de méthodologie, du coordonnateur des stages et de trois étudiants (un étudiant du programme à temps plein aux cycles primaire-moyen, un étudiant de programme à temps partiel aux cycles primaire-moyen et un enseignant à temps partiel du programme aux cycles intermédiaire-supérieur).

Les coordonnateurs de cours jouent le rôle de leaders pédagogiques dans les équipes pédagogiques de cours en particulier. Ces équipes se partagent les responsabilités de l'enseignement, de l'évaluation, de la révision et de la gestion des cours. Les coordonnateurs collaborent régulièrement avec les instructeurs dans leurs domaines d'études et avant le début de l'année universitaire afin de discuter de la pédagogie et du contenu des cours, et pour élaborer les syllabus des cours. Une des responsabilités des coordonnateurs de cours est d'émettre des recommandations au doyen et aux autres coordonnateurs de cours concernant les améliorations et le développement continus des programmes, et pour aborder les préoccupations des étudiants concernant le contenu et l'enseignement des cours. Les membres du corps professoral sont responsables d'actualiser leurs cours sur une base annuelle, en tenant compte des évaluations officielles des étudiants, de la rétroaction informelle reçue pendant les cours, des initiatives du Ministère et de leurs propres réflexions et observations. Le coordonnateur de cours affecté à chaque cours est responsable d'officialiser les modifications importantes apportées au cours et de favoriser les discussions entre collègues.

Les étudiants ont l'occasion d'évaluer chaque cours et instructeur. Le corps professoral apporte des améliorations selon les résultats des sondages de départ effectués auprès des étudiants à la fin de chaque année universitaire.

Les recommandations contenues dans un rapport produit récemment par un consultant externe ont mené à l'ajout d'un cours d'un quart de crédit sur l'enseignement dans le système scolaire catholique et à une augmentation des ressources pour les étudiants aux cycles primaire-moyen.

Depuis le dernier examen d'agrément, l'École des sciences de l'éducation a apporté de nombreuses modifications aux programmes, guidées par les révisions des programmes et les consultations et les résultats des sondages auprès des étudiants. Par exemple, tous les étudiants doivent désormais compléter un cours axé sur la gestion de classe. Les initiatives autochtones sont intégrées à l'ensemble des programmes et des ateliers obligatoires portent spécifiquement sur l'environnement.

L'École des sciences de l'éducation s'assure que ses diplômés sont de qualité en imposant une note de passage de 70 %. De plus, avant de pouvoir faire leur stage, les étudiants doivent avoir réussi tous leurs cours deux semaines avant le début du stage.

**Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la quatorzième condition.

## **15<sup>e</sup> condition**

*Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.*

### **Constatations**

La documentation indique que l'École des sciences de l'éducation s'est dotée d'un comité consultatif de la formation des enseignants et d'un comité de liaison de la formation à l'enseignement qui jouent un rôle consultatif ou de liaison à l'égard des programmes.

Le comité est formé d'administrateurs universitaires, de directeurs, de membres du corps professoral, de membres du personnel, d'étudiantes et d'étudiants des deux programmes, d'employés des conseils scolaires, de représentants du Ministère et de représentants des filiales de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Le comité consultatif de la formation des enseignants joue un rôle consultatif et de liaison. Par exemple, il discute des initiatives actuelles, des projets pilotes et des attentes pour les futures affectations de stage. Des représentants des conseils scolaires, des filiales de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du ministère de l'Éducation présentent des rapports informatifs. Ces rapports et discussions portent généralement sur les événements actuels, politiques et initiatives, et sur la manière dont ceux-ci influencent les conseils scolaires, l'Université et/ou la communauté de l'éducation dans son ensemble. Les discussions portent également sur les priorités pour l'amélioration continue et l'assurance de la qualité. Par exemple, une composante environnementale a été discutée par le comité consultatif de la formation des enseignants et cette composante a été intégrée peu après au programme pour tous les étudiants.

Le comité consultatif se compose de représentants de l'École des sciences de l'éducation, des filiales régionales de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et des étudiants. Ce comité planifie les journées de la Fédération qui se tiennent à l'École des sciences de l'éducation et propose des séances de perfectionnement professionnel aux étudiants.

### **Conclusion**

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la quinzième condition.

## **Décision du comité d'agrément**

### **Agrément général**

Pour les raisons énoncées précédemment, le comité d'agrément estime que les programmes de formation professionnelle suivants, offerts par l'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel de l'Université Trent, satisfont entièrement aux exigences du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme de formation professionnelle consécutif à temps plein, de domaines d'étude aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme de formation professionnelle consécutif à temps partiel, de domaines d'étude aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation

Le comité d'agrément accorde l'agrément général à ces programmes pour une période de sept ans (jusqu'au 8 avril 2021) ou pour une période modifiée en vertu de l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

### **Comité d'agrément**

**Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario**

**Le 8 avril 2014**